

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 81-400-1930 MUTATIONS

n° 81-400-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 mars 1930

Numéro JO

n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro

31 mars 1930

### TEXTE INTÉGRAL

les gardes indigènes matricules : 605 Mohamed Dirieh, 606 Ahmed Ali, 667 Abdi Mohamed, 608 Abdi Mahmoud, 609 Dirieh Houssein, 610 Ahmed Souleiman, 611 Ali Namatar, 615 Ahmed Mahmoud, passent automatiquement à la solde après deux ans, à compter du 1er février 1930. Les gardes matricules : 616 Ahmed Galeb, 619 Djamah Mohamed, passent automatiquement à la solde après deux ans, à compter du 15 février 1930. Le garde matricule 627 Idleh Houssein passe à la solde après deux ans, à compter du 1er mars 1950.